



Demande pour probleme de moisissure

Par **cyrgae**, le **17/11/2009** à **07:55**

Bonjour, rnje me presente Mr Jonneaux Cyrille je suis locataire depuis juin 2009 dans une maison . lors de notre etat des lieux nous avons constate des tache de moisissures sur une partie de notre mur de chambre ce qui a etait signaler. a ce moment le mur etait totalement sec. aujourd'hui , depuis que l'on a declancher le chauffage le mur de la chambre moisi fortement ainssi que la fenetre qui , le mur ruissel d'eau les goutelette d'eau sont visible a l'oeuil . le probleme c que cela ce propage sur plusieurs pieces les toilette qui on etait retapisser il y a 1moi le papier commence a laisser des tache apparente anssi que notre chambre d'amis . ma conjointe etant fortement alargique est a une faible sante cela nous pause bcp de probleme. l'agence de location a etait prevenu sans aucue nouvelle coment remedier a cela . je voudrais savoir lorsque une piee n'est plus utilisable comme cele ci . est ce que nous somme obliger de payer le loyer ? (je me pose cette question car nous payont pour un service qui n'est pas rendu comme cela devrait etre) cela permeterai peut etre de motiver la proprietaire pour remedier a cela le plus rapidement possiblecar le parquet norci le plafond aussi et la degradasson est tres rapide. merci bcp de votre attention.

Par **Patricia**, le **17/11/2009** à **23:43**

Bonsoir Cyrille,rnrnComme tout le monde s'en fiche, rnAgence immobilière, proprio et toute la "clique"...rnrnContactez dès que possible l'ADIL (Assoc Départ Info sur le Logement).rnen lui expliquant vos problèmes dans le moindre détail.rnElle vous renseignera bien. Vous dira quelles sont les démarches à effectuernet vos différents recours. rnrnPour votre département, téléphonez au :rn03 44 48 61 30 à BeauvaisrnOUrn03 22 71 84 50 à Amiens.rnrn(Pas d'organisme dans l'Aisne).